



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 8 AVRIL 2024 À 18 H 15
À LA SALLE ERIC-WESSELOW SITUÉE AU
5, BOULEVARD D'YOUVILLE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric ALLARD, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de La Noue
Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 - du Filgate
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district no 4 - de Bumbray
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 5 - de Salaberry
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 6 - de Lang
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 7 - de Le Moyne
Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville

Formant la totalité du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maître Karl SACHA LANGLOIS, directeur général
Maître Rebecca MONACO, greffière adjointe

RÉSOLUTION 2024-04-171 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION 2024-04-172 **2.1** Règlement général visant la division de la municipalité en districts électoraux pour les élections générales de 2025 et abrogeant le règlement G-044-20 sur la division de la municipalité en districts électoraux pour les élections générales de 2021, avis de motion

Madame la conseillère Arlene Bryant donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement général visant la division de la municipalité en districts électoraux pour les élections générales de 2025 et abrogeant le règlement G-044-20 sur la division de la municipalité en districts électoraux pour les élections générales de 2021.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le maire Éric Allard.

RÉSOLUTION 2024-04-173 **2.2** Règlement général P-G-077-24 visant la division de la municipalité en districts électoraux pour les élections générales de 2025 et abrogeant le règlement G-044-20 sur la division de la municipalité en districts électoraux pour les élections générales de 2021, projet

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 avril 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2024-04-172, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Arlene Bryant lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte le projet de règlement P-G-077-24 visant la division de la municipalité en districts électoraux pour les élections générales de 2025 et abrogeant le règlement G-044-20 sur la division de la municipalité en districts électoraux pour les élections générales de 2021.

ADOPTÉE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Barry Doyle

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.
Il est 18 h 25.

ADOPTÉE.

Le maire,

La greffière adjointe,

ÉRIC ALLARD

REBECCA MONACO